

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29/02/2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 01 : Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal de la commune	Approuvée
Délibération n° 02 : Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe eau et assainissement de la commune	Approuvée
Délibération n° 03 : Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe commerces et services de la commune	Approuvée
Délibération n° 04 : Approbation du compte administratif 2023 du budget principal de la commune	Approuvée
Délibération n° 05 : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe eau et assainissement	Approuvée
Délibération n° 06 : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe commerces et services de la commune	Approuvée
Délibération n° 07 : Affectation du résultat 2023 du budget de la commune au budget de la commune 2024	Approuvée
Délibération n° 08 : Affectation du résultat 2023 du budget annexe eau et assainissement au budget 2024	Approuvée
Délibération n° 09 : Affectation du résultat 2023 du budget annexe commerces et services au budget 2024	Approuvée
Délibération n°10 : Délibération autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2024	Approuvée
Délibération n°11 : Projet de modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain	Approuvée
Délibération n°12 : Fixation du tarif de la part communale pour l'abonnement et la consommation des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif	Approuvée
Délibération n°13 : Validation du projet de zonage de l'assainissement de la commune	Approuvée
Délibération n°14 : Instauration du contrôle de conformité de l'assainissement en cas de cession de biens immobiliers	Approuvée
Délibération n°15 : Demandes de subventions pour l'installation complémentaire d'un système de vidéoprotection sur la voie publique	Approuvée
Délibération n°16 : Autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre précaire et révocable	Approuvée
Délibération n°17 : Renouvellement de l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2024 et pour 3 années	Approuvée

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal.

A compter du 1^{er} juillet 2022 la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la Mairie et publiée sur le site internet de la Commune dans un délai de huit jours à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le maire
Béatrice DALMAZ

Le secrétaire de séance
Gilles TUDURI

